



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°01

Séance du 23 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le **vingt-trois janvier à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

### Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

### Absents excusés :

Aurélien BERRY pouvoir donné à Franck RAMPON,  
Karine POTHIER pouvoir donné à Dominique VIOT,  
Gaëlle LABALME,  
Evelyne MONFRAY

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roger RIBOLLET a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 12  
Date de la convocation : 16 janvier 2026

Présents et représentés : 10  
Date d'affichage : 16 janvier 2026

### N 01 - Offre d'une séance de REIKI pour les habitants atteints d'une lourde pathologie

Suite à la dissolution du CCAS il convient de délibérer concernant les aides proposées.

La CCAS propose d'offrir une séance de Reiki pour toute personne atteinte d'une lourde maladie (cancer, endométriose, ...) dans la continuité de ce qui se faisait en 2025.

Les séances sont réalisées par Mme FLAMENT, au tarif de 60 € en 2026.

L'offre est limitée à une séance par habitant et par an.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** la séance de REIKI offerte pour les habitants de Garnerans atteints d'une lourde pathologie pour un montant de 60€ uniquement auprès de Mme Sophie FLAMENT – Cœur de Reiki – 18 route de la Ronzière – 01290 Cormoranche-sur-Saône
- **DIT QUE** cette séance est offerte qu'une seule fois par habitant et par an.
- **DIT QUE** Mme FLAMENT ayant accès au dossier médical de l'habitant jugera si cela relève d'une lourde pathologie et peut refuser une séance dans le cas contraire.
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tout document relatif à cette délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT

